

douaniers et le commerce. Elle s'occupe aussi des effets du travail d'organisations internationales telles que l'Organisation européenne de coopération économique sur le commerce canadien et mondial.

La Direction examine constamment les accords commerciaux et est chargée de préparer la documentation relative aux négociations commerciales et tarifaires entamées avec les autres pays. Les données portent sur le tarif de pays étrangers, la législation douanière, les taxes qui frappent le commerce, l'émission de permis d'importation, les règlements du change, les règlements régissant la documentation, l'hygiène, le marquage et l'étiquetage et les mesures visant le contingentement, l'embargo et autres restrictions à l'importation. Ces données, analysées, interprétées et précisées, sont présentées sous une forme facilement accessible aux exportateurs, aux fonctionnaires de l'État et à d'autres intéressés.

Les exportateurs qui se heurtent à des difficultés nées des programmes ou des règlements commerciaux d'autres pays peuvent obtenir des conseils de spécialistes et des explications sur les règlements étrangers. Pour résoudre de tels problèmes, la Direction entame également des consultations officielles avec les autres pays.

Service des délégués commerciaux.—Le Service est l'un des instruments importants dont on se sert sans cesse pour accroître le commerce extérieur du Canada, pour distribuer les produits canadiens dans le monde entier et pour repérer les meilleures sources d'approvisionnement en vue des importations. Ayant son siège à Ottawa, le Service maintient dans 45 pays 59 bureaux dont le personnel est formé de hauts fonctionnaires canadiens du commerce et d'experts en denrées. Le travail des délégués commerciaux à l'étranger est coordonné à Ottawa par cinq agents régionaux du commerce extérieur. Ces agents connaissent tous les aspects du commerce extérieur dans leur région géographique ou politique. Ils relèvent du directeur du Service en ce qui concerne la réunion, la préparation et la diffusion de renseignements sur toutes les questions commerciales intéressant leur territoire.

Les délégués commerciaux mettent en contact exportateurs et importateurs du Canada et des autres pays. Ils avisent à trouver des débouchés à des produits canadiens particuliers, font rapport sur le genre exact de marchandises recherchées, les prix, la concurrence, les règlements d'ordre commercial et monétaire, les tarifs douaniers, les règlements concernant l'expédition et l'emballage, l'étiquetage, etc. Les demandes au sujet de marchandises canadiennes sont transmises à Ottawa ou directement aux maisons canadiennes intéressées. Les délégués commerciaux cherchent, au bénéfice de l'importateur canadien, des sources d'approvisionnement en marchandises de toutes sortes. Une de leurs fonctions importantes consiste à rédiger des rapports économiques et autres à l'usage du ministre. Ils prêtent aussi leur concours aux exposants du Canada aux foires commerciales et assurent des rapports constants avec les ministères du Commerce des gouvernements étrangers.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les délégués commerciaux forment partie intégrante de la mission et ont le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers, ils font aussi fonction de consuls généraux, de consuls ou de vice-consuls.

Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour permettre aux délégués commerciaux de renseigner plus efficacement qu'ils ne pourraient le faire par correspondance les manufacturiers canadiens, les exportateurs et les importateurs sur leurs territoires. Des contacts aussi directs permettent au délégué commercial d'étudier certains problèmes et en même temps de reprendre contact avec la situation industrielle du Canada.